



Finances publiques

Nouvelle tarification

Le Conseil Municipal a actualisé les tarifs des services communaux :

Les Accueils de Loisirs - Le principe d'une tarification modulée est retenu pour l'ensemble des accueils de loisirs (ALAE, ALSH...). Elle se base sur le Quotient Familial tel que fixé par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle évolue de manière linéaire et individualisée entre un tarif minimum (Quotient Familial inférieur à 400 €/mois) et un tarif maximum (Quotient Familial égal ou supérieur à 2000 €/mois). Cette tarification suit l'évolution du Quotient Familial. Elle est actualisée chaque année au 1er mars. Pour 2016, la tarification révisée s'appliquera au 1er septembre 2016.

Les camps et séjours - Depuis le 1er janvier 2016, toutes les prestations utilisées par les familles sont centralisées sur le compte-famille et directement facturées par la commune. Ce sera aussi le cas pour les activités optionnelles d'été (juillet-août). La participation s'ajoutera au tarif journalier d'accueil de loisirs pour les familles utilisatrices. Les tarifs de ces activités dépendent de l'activité pratiquée et peuvent varier de 2 à 30 €. Le tarif des séjours variera de 120 à 250 € en fonction des caractéristiques du séjour : lieu, thème...

Les activités culturelles - Les inscriptions aux activités culturelles étaient jusqu'ici annuelles ; elles pourront être trimestrielles. Hormis pour la médiathèque, le calcul de la nouvelle tarification (tableaux ci-dessous) est basé sur le Quotient Familial fixé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ateliers culturels						
Tarifs	Langues étrangères		Théâtre		Autres ateliers	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Minimum QF ≤ 400	51 €	17 €	102 €	34 €	60,15 €	20,05 €
Plafond QF ≥ 2 000	91,80 €	30,60 €	168,90 €	56,30 €	139,80 €	46,60 €
Adulte	265,20 €	88,40 €	263,10 €	87,70 €	172,35 €	57,45 €
Extérieur	499,80 €	166,60 €	372,30 €	124,10 €	342,75 €	114,25 €

Ecole de Musique							Eveil musical et formation musicale	
Tarifs	Cours 30 mn		Cours 40 mn		Cours 50 mn		Année	Trimestre
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre		
Minimum QF ≤ 400	234,60 €	78,20 €	316,20 €	105,40 €	408 €	136 €	153 €	51 €
Plafond QF ≥ 2 000	351,90 €	117,30 €	474,30 €	158,10 €	612 €	204 €	153 €	51 €
Adulte	351,90 €	117,30 €	474,30 €	158,10 €	612 €	204 €	153 €	51 €
Enfant extérieur	408 €	136 €	561 €	187 €	714 €	238 €	249,90 €	83,30 €
Adulte extérieur	663 €	221 €	816 €	272 €	969 €	323 €	249,90 €	83,30 €

Ecole de Musique - Pratiques collectives Tarif annuel		
Personnes pratiquant un instrument	Inclus dans le tarif instrument	
	Habitant la commune	Extérieurs
Enfant	24,50 €/an	30,60 €/an
Adulte	30,60 €/an	36,75 €/an

Médiathèque Tarif annuel	
Enfants (-18 ans)	Gratuité
Adultes	15 €
Tarif extérieur	30 €

Attribution de Subventions

Associations, 1er acompte 2016 - Les subventions attribuées par la commune aux Associations font l'objet d'un versement en deux temps. Le premier, soit 60 % du montant attribué l'année précédente permet aux associations de fonctionner. Le second est versé après examen du dossier. Pour l'année 2016, le montant global des subventions aux associations a été fixé à 42 200 € au budget primitif.

Montant des attributions provisoires		
Associations	Montant définitif 2015	Montant provisoire 2016
Société de chasse	1 891 €	1 135 €
Amicale bouliste	914 €	548 €
Amicale Philatélique	96 €	58 €
ALCE (langues)	261 €	157 €
Volley Cornebarrieu Association	2 754 €	1 652 €
Cornebarrieu Arts Martiaux	3 930 €	2 358 €
Badminton Association Cornebarrieu	501 €	301 €
Club cyclotouriste de Cornebarrieu	226 €	136 €
A.O.C. Football	12 572 €	7 543 €
Anciens Combattants	1 650 €	990 €
Association Basket Ball Cornebarrieu	9 672 €	5 803 €
Cheveux d'argent	1 135 €	681 €
Cornebarrieu on the rock	912 €	547 €
Cornebarrieu Tennis Club	1 665 €	999 €
Cornebarrieu Vitalité	3 909 €	2 345 €
Les Maillons libres de l'Aussonnelle (VTT)	113 €	68 €

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

« **La compagnie des Lucioles** » - La Compagnie des Lucioles gère une MAM associative. Elle a signé une convention de partenariat avec la commune pour deux ans. Cette convention a pris effet au 1er janvier et prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement soumis à examen de documents administratifs et comptables. Pour 2016, le montant de cette subvention a été fixé à 550 €.

Compagnie Comédiens Associés - Depuis le 1er janvier 2016, la commune exerce la gestion directe du secteur jeunesse. Elle assurera aussi la gestion directe de Festi'jeunes, une manifestation culturelle à travers des scènes ouvertes aux groupes musicaux locaux ou aux démonstrations de danses urbaines. L'axe prévention est également développé dans le cadre d'un partenariat avec la Mutuelle Mutaero. En juin 2016, pour la 7ème édition de Festi'jeunes, Mutaero soutiendra une création théâtrale de l'Association « Compagnie Comédiens Associés ». La commune subventionnera ce spectacle à hauteur de 600 euros.

Frais de scolarisation

Depuis la loi du 22 juillet 1983, les enfants peuvent être scolarisés dans la commune de résidence ou dans une commune d'accueil dans le cadre d'un accord entre communes. L'accueil dans une autre commune implique la participation de la commune de résidence. Cornebarrieu peut être à la fois être commune de résidence d'un enfant scolarisé dans une autre ville et commune d'accueil pour un enfant habitant une autre commune. Deux conventions sont établies pour formaliser les conditions d'accueil ou de participation.

Ressources humaines

Création de postes

Un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet est créé pour permettre le déroulement de carrière d'un agent qui peut prétendre à cette nomination.

Un poste d'attaché territorial à temps complet et **un poste d'Agent de maîtrise à temps complet** sont créés pour assurer le remplacement de deux agents communaux ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

2 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet et **6 postes d'Adjoints Techniques de 2ème classe à temps complet** sont créés pour pourvoir au remplacement du personnel titulaire pendant les périodes de congés d'été. Ces postes de saisonniers sont réservés aux jeunes étudiants de Cornebarrieu, âgés de plus de 18 ans et titulaires, de préférence, du permis B.

Aide au recrutement

Le Centre de Gestion départemental va aider la commune pour le recrutement d'un(e) directeur (trice) pour le développement de sa politique culturelle. Une convention est signée en ce sens.

Divers

Intercommunalité

Eau et assainissement - Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Schéma de mutualisation - Le passage en Métropole s'est accompagné de la mutualisation de services entre Toulouse Métropole et les communes membres. L'analyse de cette mutualisation a fait l'objet d'un rapport qui a été soumis au Conseil Municipal.

Conseil Départemental - La médiathèque municipale travaille en partenariat avec la médiathèque municipale notamment pour le prêt d'ouvrages et documents. Une convention est passée pour bénéficier gratuitement d'un ensemble de moyens techniques et d'accompagnement pour le prêt de liseuses du 28 juillet au 25 août 2016.

Patrimoine

Acquisition foncière - La commune va procéder à l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées AX n°1350-1361-1636-1641-1642-1644-1645-1646-1649 représentant une superficie de 10 534 m² appartenant à la SCI Domaine des Cèdres, aménageur du Clos des Cèdres.

Servitude de passage - 4 lots situés sur la parcelle cadastrée AW77, seront desservis par une canalisation des eaux usées enfouie à 2,50 m de profondeur. Cette canalisation sera implantée sur la parcelle communale AW 499 d'une surface de 808 m². Une convention de servitude de passage sur une bande de terrain de 3 m x 15 m est conclue pour la durée de l'ouvrage.

Eclairage public

A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation du réseau d'éclairage public de l'Avenue de Versailles. Le montant total est estimé à 206 250 € dont 64 970 € resteraient à la charge de la commune.

A savoir

Le Conseil Municipal est une réunion publique à laquelle chaque citoyen peut assister. Le détail des délibérations peut être consulté en mairie. Recto-Verso peut-être téléchargé sur le site de la mairie - www.cornebarrieu.fr - rubrique Vie Municipale - Onglet Les Conseils Municipaux - Paragraphe « En téléchargement ».